

90.514

**Motion Martin**  
**Einsatz des Pendolino**  
**auf den Lötschberg–Simplon–Strecken**  
**Introduction de rames**  
**de type Pendolino sur les lignes**  
**du Simplon et du Loetschberg**

*Wortlaut der Motion vom 5. Juni 1990*

Im Jahre 1988 unterbreitete die Commission romande de la ligne du Simplon der Generaldirektion der SBB eine Offerte für den Bau von Zügen des Typs Pendolino, die auf der Simplonstrecke zwischen Mailand und Genf eingesetzt werden sollten. Die SBB, die selbst an der Studie beteiligt waren, gaben zu, dass der Betrieb des im Projekt vorgestellten Zuges realisierbar sei. Da wir in der Folge davon nichts mehr gehört haben und angesichts der Dringlichkeit, mit der das Angebot auf den Simplon- und Lötschbergstrecken verbessert werden sollte, fordern wir den Bundesrat mit einer Motion auf, wenn möglich auf den Sommer 1993 die nötigen Massnahmen zur Einführung von Pendolino-Zügen auf den Strecken Mailand–Brig–Lausanne–Genf und Mailand–Brig–Bern–Basel zu ergreifen.

*Texte de la motion du 5 juin 1990*

En 1988, la Commission romande de la ligne du Simplon a remis à la Direction générale des CFF une offre de réalisation de rames de train de type Pendolino, destinées à être engagées sur la ligne du Simplon entre Milan et Genève. Les CFF, qui avaient participé à l'étude, ont admis que la mise en service du train présenté dans l'offre était réalisable. Sans nouvelles de la suite donnée à cette affaire et devant l'urgence d'améliorer les lignes du Simplon et du Loetschberg, nous demandons au Conseil fédéral, par voie de motion, de prendre les mesures nécessaires pour l'introduction de rames de type Pendolino dès l'été 1993, si possible, sur les réseaux Milan–Brigue–Lausanne–Genève et Milan–Brigue–Bern–Bâle.

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Aguet, Antille, Auer, Béguelin, Berger, Bodenmann, Cevey, Cotti, Couchepin, Coutau, Darbellay, Déglise, Dubois, Eggly, Etique, Friderici, Gardiol, Gros, Jeanneret, Jeanprêtre, Kohler, Leuba, Loeb, Massy, Matthey, Meizoz, Paccolat, Perey, Petitpierre, Philipona, Pidoux, Rebeaud, Rohrbasser, Ruffy, Savary-Fribourg, Savary-Vaud, Schmidhalter, Segond, Spielmann, Theubet, Vollmer (41)

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*

En 1987, la Commission romande de la ligne du Simplon prenait l'initiative de demander une offre à la maison Fiat pour la réalisation de rames de train, de type Pendolino, adaptées au réseau suisse.

La maison italienne accepta de faire une étude en commun avec les Ateliers mécaniques de Vevey et la firme ABB. Cette étude, menée avec la collaboration technique des CFF, fut adressée en automne 1988 à la Commission romande de la ligne du Simplon et transmise simultanément aux CFF.

Après avoir manifesté quelque intérêt pour ce projet, les CFF n'ont plus donné de nouvelles.

Au moment où le trafic ferroviaire des voyageurs connaît un essor considérable en Europe, les rames Pendolino peuvent apporter une contribution importante à l'amélioration des vitesses commerciales sur certains tronçons suisses. En effet, dans le concept RAIL 2000, on a renoncé à la réalisation de lignes nouvelles à très hautes vitesses au profit de l'amélioration du réseau existant. Les rames Pendolino peuvent apporter, à leur tour, une amélioration importante de la vitesse: on parle d'une amélioration de l'ordre de 15 à 25 km/h selon les tronçons.

Dès lors, nous estimons qu'il est urgent d'aller de l'avant avec

l'introduction des rames Pendolino si l'on veut que les lignes internationales du Simplon et du Loetschberg restent attractives.

Ce serait l'occasion pour le Conseil fédéral de confirmer dans la réalité immédiate l'intérêt qu'il manifeste pour la ligne du Simplon, dans le message sur la construction de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates*

*vom 5. September 1990*

*Rapport écrit du Conseil fédéral*

*du 5 septembre 1990*

Le transport international des voyageurs fait partie du secteur d'activité des CFF relevant de l'économie de marché. Par ailleurs, la ligne du Loetschberg appartient à une entreprise privée, à savoir la Société du chemin de fer des Alpes bernoises. Vu le régime légal des compétences, le Conseil fédéral ne saurait donc décider lui-même si des rames Pendolino doivent être achetées pour être utilisées sur l'itinéraire du Loetschberg et du Simplon.

Il a cependant été informé que, lors des pourparlers précédant la Conférence européenne sur les horaires, les CFF et les Chemins de fer italiens de l'Etat ont discuté des questions d'exploitation inhérentes à l'utilisation éventuelle de ces rames.

La discussion a porté notamment sur les exigences en matière de traction et sur la construction du matériel roulant, eu égard à son utilisation sur des rampes de 27 pour mille et à l'offre de deux classes de voiture. Les aspects liés à l'horaire ont été examinés. Il s'est avéré qu'avec l'horaire actuel le terminus sud devrait se trouver à Milan, et le terminus nord à Genève ou à Berne.

Etant donné ces spécifications concernant les véhicules et leur emploi, on élaborera une conception de l'horaire et l'on effectuera deux études, l'une sur la faisabilité, l'autre sur la rentabilité.

Le Conseil fédéral comprend que la région souhaite revaloriser le plus possible l'itinéraire du Loetschberg et du Simplon. Il ne lui est toutefois pas possible, pour les raisons précitées, d'accepter la demande à titre de motion. Il est cependant disposé à adopter comme postulat, vu les explications susmentionnées. Ce faisant, il confirme une nouvelle fois son attitude positive vis-à-vis des réductions de temps de parcours sur la ligne du Loetschberg et du Simplon.

*Schriftliche Erklärung des Bundesrates*

*Déclaration écrite du Conseil fédéral*

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

*Ueberviesen als Postulat – Transmis comme postulat*

90.642

**Motion Béguelin**  
**Investitionen der SBB**  
**für die Sicherheit**  
**Investissements des CFF**  
**en matière de sécurité**

*Wortlaut der Motion vom 22. Juni 1990*

Der Bundesrat wird eingeladen, den SBB in geeigneter Form die erforderlichen Beträge für die Modernisierung alter Anlagen zur Verfügung zu stellen, damit diese auf den neuesten Stand der Sicherheitstechnik für Bahnen gebracht werden können. Unser Land hat eine der höchsten Schienenverkehrsdichten der Welt; die Sicherheit der Eisenbahn muss auf höchstmöglichem Niveau gehalten werden.

## **Motion Martin Einsatz des Pendolino auf den Lötschberg-Simplon-Strecken**

## **Motion Martin Introduction de rames de type Pendolino sur les lignes du Simplon et du Loetschberg**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	17
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	90.514
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.10.1990 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1906-1906
Page	
Pagina	
Ref. No	20 019 047

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.